



JUDO & JU-JITSU CLUB MARTIGNY

Admission au club de Judo

Je, soussigné désire faire partie du Judo Ju-Jitsu Club de Martigny en qualité de membre. A cet effet, je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association. Par la même occasion, je déclare être au bénéfice d'une assurance RC privée et d'une assurance pour les accidents non professionnels.

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : Jour _____ Mois _____ Année _____

Fils/Fille de : _____

Adresse : _____

NPA Localité : _____ Nationalité : _____

Téléphone privé : _____ Portable : _____

Email : _____

Rappels : Extrait des Statuts Art. 6 Démission

Tout sociétaire peut démissionner au moyen d'un avis écrit au siège du judo ju-jitsu club de Martigny pour la fin d'une année. Un formulaire est à disposition sur le site : www.judomartigny.ch ou à l'adresse : demissions.martigny@gmail.com
Sans avis écrit la cotisation reste due.

Art 19 Ressource financières

Les ressources financières du JJJCM consistent en les cotisations des membres. Les cotisations sont dues par les membres tant et aussi longtemps qu'ils n'ont pas démissionnés.

Art 20 Congé

Les congés ne sont accordés que sur demande écrite au comité. Ils ne peuvent être accordés rétroactivement. La finance de congé équivaut au cinquième de la cotisation annuelle. Si le membre en congé revient s'entraîner pendant son congé, il devra en avertir le responsable de section : le congé sera automatiquement annulé et les cotisations à nouveau dues.

Cotisation 2020-2021

1er membre d'une famille 300.-

2ème membre d'une famille 250.-

3ème membre d'une famille 200.-

Martigny, le :

Signature du membre ou du représentant légal :